

Hydrocarbures—Loi

Ce long paragraphe d'inepties vient d'un gouvernement qui s'est engagé solennellement à faire disparaître le charabia de la Loi de l'impôt sur le revenu, les nouvelles lois et l'administration du Parlement et à présenter les règlements en même temps que les projets de loi. Là encore, cependant, il n'y a aucun règlement dans le projet de loi. Ils seront élaborés par des bureaucrates, qui travailleront en secret et dactylographieront les règlements du gouverneur en conseil, afin que le cabinet puisse décider exactement ce qu'ils signifieront.

Je suis persuadé que les habitants de la Colombie-Britannique supposent qu'ils participeront directement aux jurys et conseils qui seront créés, surtout ceux chargés des questions écologiques. Je suis certain que les Indiens, les Inuit et les Dénés au nord du 60^e parallèle, ainsi que les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest croient qu'ils auront leur place au sein de ces jurys et conseils. A n'en pas douter, les Canadiens de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec pensent certainement que le nouveau gouvernement conservateur leur donnera un rôle à cet égard.

Toutefois, prenons les articles 75 à 83 concernant la composition du Conseil de l'étude de l'environnement. Seuls les employés de la Fonction publique fédérale du Canada peuvent en faire partie. Les mêmes bureaucrates qui feront les règlements, que nous ne pourrions pas examiner en même temps que le projet de loi C-92, puisqu'ils n'y figurent pas, siégeront à ce conseil où ils décideront des études qui seront financées ou envisagées. La bonne fée des sociétés pétrolières est revenue. Non seulement ces dernières obtiennent-elles tout ce qu'elles souhaitent dans le projet de loi à l'étude, car le gouvernement a fait table rase de toutes les dispositions qui ne leur plaisaient pas dans le projet de loi C-48, tout ce que le gouvernement et les sociétés pétrolières craignent de révéler aux Canadiens figurera dans la réglementation connexe plus tard. Les mêmes bureaucrates qui, sous le même régime gouvernemental, seront influencés par les mêmes conseils d'administration, décideront du cours des choses. Les conservateurs qui, lors de la campagne électorale, avaient promis de former un gouvernement transparent, ferment les portes plus vite que ne l'ont jamais fait leurs copains libéraux à propos du projet de loi C-48 et d'autres mesures. Cela soulève le cœur. Je suppose que le Règlement permet encore d'employer le mot «foutaises» pour décrire cette situation et c'est là le message que je tiens à transmettre en tant que Canadien de l'Ouest.

À quiconque veut être parfaitement dégoûté, je conseille de lire le projet de loi C-92. Il recèle de si nombreuses échappatoires sur le plan de la réglementation, qu'il y a de quoi en être étourdi.

Voyons ce qui est arrivé au groupe de Beaufort. On avait encouragé les habitants du Nord à participer à ces audiences. Ces gens sont venus de localités éloignées pour faire part de leurs préoccupations au sujet de l'environnement, de l'utilisation des terres, de l'emploi, et de leur participation à des entreprises associées au secteur pétrolier. Ils voulaient que soit créé un fonds du patrimoine et voulaient participer à la Confédération canadienne au même titre que les provinces. À l'instar des créditistes et des libéraux, les conservateurs ont créé des commissions d'enquête et invité les gens à venir y témoigner. De

simples citoyens, nettoyeurs, trappeurs, et que sais-je, ont consacré une bonne partie de leur temps à se préparer en vue de faire connaître leur point de vue. Comme toujours, cependant, malgré toute l'énergie qu'ils ont déployée, le rapport, aussitôt publié, a été soigneusement rangé dans un cabinet secret, à Ottawa, où il restera à tout jamais avec tant d'autres études du même genre.

Les gens du Nord espéraient qu'au moins une partie des témoignages entendus à la commission d'enquête sur la mer de Beaufort feraient l'objet d'une mesure législative. Or, même si le Nord est représenté par trois députés conservateurs, jamais a-t-on fait la moindre allusion à la possibilité que le Yukon devienne une province, que les Territoires du Nord-ouest soient divisés en deux provinces ou que les gens du Nord, en particulier les Inuit, les Indiens et le peuple Déné, obtiennent leur souveraineté.

Que s'est-il passé en Colombie-Britannique? La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) vient de déposer un rapport sur le pétrole au large des côtes du Pacifique. Les députés savent pertinemment que Petro-Canada a quitté les audiences après avoir constaté que, en ce qui concerne le forage sous-marin dans le Pacifique, la commission disposait de renseignements scientifiques tout à fait insuffisants. Chevron, pour sa part, a continué à jouer le jeu.

L'étude écologique que Chevron a présentée était truffée d'absurdités. Devant la compétence que la ministre tente de s'approprier au moyen de ce projet de loi, je ne peux m'empêcher de signaler un argument présenté à la commission d'enquête. Ainsi, on a prétendu devant les commissaires que le forage pouvait se faire en toute sécurité dans le détroit d'Hécate, compte tenu que les îles de la Reine-Charlotte le protégeaient de l'océan Pacifique. Quelqu'un a dû pointer la carte de son gros doigt en se disant que puisqu'il y avait des îles dans ce détroit, qui ne s'étend que sur 70 milles de longueur, la mer devait y être aussi calme qu'un lac.

La vérité, c'est que des forages ont été effectués dans le détroit d'Hécate alors que des vagues de 100 pieds de hauteur déferlaient sur le pont du navire qui prospectait près du cap St. James. Des crêtes d'une vingtaine de pieds se brisaient sur le dessus du navire. Les députés d'en face n'en croient rien, mais ils ajoutent foi par contre aux témoignages de pétrolières qui prétendaient que le calme plat régnait dans ce détroit.

Ce projet de loi est inacceptable. Les mêmes conservateurs qui accusaient généralement les libéraux de faire main basse sur les deniers publics en font autant avec la complicité de leurs amis du Sud et des pétrolières canadiennes.

Les conservateurs déclaraient volontiers que la rétroparticipation de 25 p. 100 était du vol manifeste. Ils devraient se rendre compte que pratiquement tous les pays du monde défendent les intérêts du public et non pas systématiquement ceux des pétrolières. Nous devrions en faire autant nous aussi pour que nous tous, tant que nous sommes et dans toutes les régions du pays, obtenions notre juste part des bénéfices réalisés sur cette source énergétique que nous connaissons bien.

● (1640)

Les conservateurs semblent oublier que le gaz et le pétrole appartiennent à tous les Canadiens sans exception. Qu'il se